



Obligation alimentaire, qui paie ?

Par **kiki49**, le **14/09/2008** à **07:26**

Bonjour,

la mère de mon mari va être placée en maison de retraite médicalisée.
sachant qu'elle a de faibles revenus, qu'elle n'a que 2 enfants dont un qui ne travaille pas, nous nous demandons qui va payer le restant dû ?

Nous travaillons avec des revenus corrects, nous avons 2 enfants à charge dont un étudiant avec logement.

Nous ne sommes pas forcément en bon terme avec la famille.

L'autre enfant a une modeste pension d'invalidité et deux enfants qui ne sont plus à charge mais dont une qui a 4 enfants et préfère vivre des alloc.

Est-ce à nous de payer la totalité de la somme qui manquera ?
Qui sera considéré comme obligé alimentaire ?

Sachant qu'il y a quelques années mes beaux parents ont touché une somme de 45000€ environ à la suite d'un accident de voiture et qu'ils ont tout dépensé en futilité pour le côté de la famille qui ne travaille pas.

Pouvons-nous faire valoir que nous ne devons pas être tenus financièrement responsables de la situation actuelle alors qu'elle avait de quoi préserver une bonne partie de l'avenir.

bref, pouvez-vous nous renseigner ? merci

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **09:40**

Vous êtes tenus à une obligation alimentaire.

C'est le juge qui décidera, selon les revenus de chacun des enfants, le montant de leur contribution.